

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-000763-157

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)
COUR SUPÉRIEURE

OPTION CONSOMMATEURS

Demanderesse

-et-

JOHANNE LABRECQUE

Personne désignée

C.

AMERICAN AIRLINES, INC. ET AL.

Défenderesses

AVIS AUX MEMBRES

AVIS DE DÉSISTEMENT PARTIEL D'UNE ACTION COLLECTIVE

(envers Southwest Airlines Co. seulement)

1. SOYEZ AVISÉ que par jugement du 14 février 2017, la Cour supérieure a autorisé Option Consommateurs et Johanne Labrecque à se désister de la demande d'action collective, mais à l'égard de Southwest Airlines Co. seulement;
2. La demande d'action collective se poursuit à l'égard des autres transporteurs aériens identifiés aux actes de procédure;
3. Le désistement a été autorisé notamment parce qu'une action collective débattue aux États-Unis vise un groupe comprenant les personnes ayant acheté au Canada (et donc au Québec) un billet d'avion pour une envolée se déroulant entre deux aéroports des États-Unis.

NOTICE OF PARTIAL DISCONTINUANCE OF A CLASS ACTION

(with regard to Southwest Airlines Co. only)

1. BE AWARE that by judgment dated February 14, 2017, the Superior Court has authorized Option Consommateurs and Johanne Labrecque to discontinue their application to authorize a class action, but in the regard to Southwest Airlines Co. only;
2. The application for a class action continues with regard to the other airlines identified in the proceedings;
3. The discontinuance is authorized, among other reasons, because a class action being debated in the United States would comprise a class including the persons having purchased in Canada (therefore in Québec) a plane ticket for a flight between two airports situated in the United States.